

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 décembre 2021  
A 19h30 – Salle des Ferrages

<b>Présents :</b>	Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Alexandre HAYEK, Laure VINCENT.
<b>Excusée :</b>	Sandrine PEREIRA
<b>Procurations :</b>	Emilie CONNAULTE a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Lou LOMBARD a donné procuration à Thomas NERVI, Aurélia BAZERLI a donné procuration à Laure VINCENT, Éric LEVANTIS a donné procuration à Maryvonne ROSELLO.
<b>Absents :</b>	-

### ORDRE DU JOUR :

Avant d'ouvrir la réunion du conseil municipal, Monsieur le maire propose d'**ajouter** trois délibérations à l'ordre du jour :

- **Proposition de délibération** création de poste adjoint administratif CDD pour surcroît d'activité pendant une durée de 3 mois (*Le CDG 84 nous informe qu'il faut faire un nouveau contrat*) ;
- **Proposition de délibération** pour modification du RIFSEEP suite passage du Comité Technique du CDG 84 (*L'avis du Comité Technique du CDG 84 est arrivé aujourd'hui, en fin de journée*) ;
- **Proposition de délibération** afin de signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissement sexistes (*L'avis du Comité Technique du CDG 84 est arrivé aujourd'hui, en fin de journée*).

1. **Vérification du quorum :** Monsieur le maire fait l'appel, 8 élus sont présents à l'ouverture du Conseil Municipal + 4 procurations + 2 excusés dont Alexandre Hayek qui a rejoint le conseil municipal à 20h20. Le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h53.
2. **Désignation du secrétaire de séance :** Vincent MARTIN est élu à l'unanimité secrétaire de séance.
3. **Vote du procès-verbal du CM du 29.09.21 : Vote POUR à l'unanimité** l'approbation du PV du CM du 29.09.2021.
4. **Proposition délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type de Gestion du Domaine Routier départemental ou communal en continuité du réseau départemental :**  
Maryvonne ROSELLO explique que le Département de Vaucluse propose une convention pour l'entretien des routes départementales. C'est une convention type qui est proposée à toutes les communes du Département. Les voies départementales traversant notre commune sont référencées dans cette convention. Cela permet au Département d'entretenir les routes qui leur incombent, que ce soit au centre de la commune ou à l'extérieur du village.  
**Vote POUR à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type de Gestion du Domaine Routier départemental ou communal en continuité du réseau départemental.
5. **Proposition délibération création de poste adjoint administratif CDD à temps complet :**  
Monsieur le Maire explique la nécessité de créer ce poste d'adjoint administratif CDD pour une durée de 3 mois renouvelable pour accroissement temporaire d'activité. Il fait suite au CDD actuel d'une durée de 6 mois d'un agent administratif de la Mairie. C'est un contrat d'accroissement temporaire d'activité saisonnier qui ne peut être renouvelé au-delà de 6 mois consécutifs sur une année glissante. Nous sommes donc dans l'obligation de créer un nouveau poste pour accroissement temporaire d'activité afin de continuer le contrat.  
**Vote POUR à l'unanimité** pour créer un poste adjoint administratif CDD à temps complet pour une durée de 3 mois.

Département de Vaucluse

**6. Proposition délibération révision du Règlement Local de Publicité :**

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique que ce règlement permet de préserver la qualité de l'environnement en terme de nuisances visuelles. Cela concerne les secteurs de l'urbanisme, commercial et démographique. Cette délibération a pour but de préserver les centres anciens, les paysages agricoles et naturels, les entrées de village et les axes qui structurent les villages, les nouveaux quartiers et donc de proposer des règles sur la totalité du territoire.  
**Vote POUR à l'unanimité** pour la révision du Règlement Local de Publicité.

**7. Proposition délibération pour voter les délégués de l'AD-CCFF :**

Hugues SERVIERE explique que nous faisons partie de l'Association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêt et qu'il est le vice-président de cette association. En tant que responsable du CCFF, il propose que Patrick COLMUTO, membre du CCFF de La Bastidonne et lui-même soient représentants.

**Vote POUR à l'unanimité** pour la désignation d'Hugues SERVIERE et Patrick COLMUTO en tant que délégués de l'AD-CCFF.

**ARRIVÉE D'ALEXANDRE HAYEK**

**8. Proposition délibération pour modification du RIFSEEP suite au passage du Comité Technique du CDG 84 :**

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique nous venons de recevoir l'avis sur le RIFSEEP en fin d'après-midi suite au Comité Technique du CDG 84 qui s'est tenu le 9 décembre 2021. Elle n'a pas eu le temps d'avoir des explications complémentaire par le CDG 84.

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal pour que Béatrice PAUMIER LALLEMAND ait le temps d'échanger avec le CDG 84 sur les informations nécessaires à la présentation de cette délibération.

**Vote POUR à l'unanimité** pour reporter cette délibération.

**9. Proposition délibération suppression de poste d'adjoint technique polyvalent de restauration 19,75/semaine :**

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique que nous avons voté une délibération à ce sujet au dernier conseil municipal du 29.09.2021. En effet, nous avons constaté que l'agent technique de restauration effectuait beaucoup plus d'heures que 19,75/semaine. Nous avons donc décidé d'augmenter son temps de travail. Il y a obligation de présenter le dossier en comité technique avant de le voter la suppression en conseil municipal. Nous devons donc de nouveau délibérer à ce sujet.

**Vote POUR à l'unanimité** pour la suppression de poste d'adjoint technique polyvalent de restauration 19h75/semaine.

**10. Proposition délibération création de poste d'adjoint technique polyvalent de restauration, pour augmentation des heures de travail à 26h/semaine :**

Béatrice PAUMIER LALLEMAND explique que le nombre d'enfants est croissant à l'école cette année, 87 élèves. Nous sommes sur un rythme d'environ 70 enfants par jour à la cantine. L'agent responsable de la cantine s'occupe également du ménage de la cantine, ce qui n'était pas le cas de l'agent qui occupait le poste avant elle. Le nombre d'heures qui avait été établi au démarrage de son contrat n'est plus approprié avec le travail demandé depuis la rentrée scolaire.

**Vote POUR à l'unanimité** pour créer un poste d'adjoint technique polyvalent de restauration, pour augmenter les heures de travail à 26h/semaine.

**11. Proposition délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes :**

Monsieur le Maire explique qu'en mars 2020, une loi a été votée instituant l'ouverture dans chaque commune de France d'un registre de dépositions, de remarques, d'agents qui souhaitent signaler des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes subis pendant leur temps de travail. Les municipalités avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020 pour ouvrir ce registre dans leur commune. Ce registre n'a pas été ouvert dans les temps sur la commune de La Bastidonne. En août 2021, le CDG 84 a proposé de gérer l'ouverture et le suivi des registres pour le compte des communes. Ils ont créé une convention type que Monsieur le Maire propose ce soir au vote des élus.

**Vote POUR à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

## 12. Proposition délibération remboursement des frais pour le Congrès National des Maires à Paris qui a eu lieu du 16 au 18 novembre 2021 :

Monsieur le maire, Béatrice PAUMIER LALLEMAND et Maryvonne ROSELLO ont représenté la commune au Congrès National des Maires à Paris. Ils présentent un résumé oral de leur mission lors de ce Congrès en complément du compte-rendu fourni par mail aux élus. Le congrès a été bénéfique sur plusieurs points : contact privilégié auprès des sénateurs au Palais du Luxembourg et des acteurs économiques pour des sujets concrets (financement complémentaire travaux agence postale, couverture assurances...), prises d'idées, échanges avec d'autres élus locaux...

L'estimation du montant total des frais pour lesquels un remboursement sera demandé est d'environ 1 198.77 €.

**Vote POUR à l'unanimité** pour le remboursement des frais pour le Congrès National des Maires à Paris qui a eu lieu du 16 au 18 novembre 2021.

## 13. Proposition décision modificative pour régulariser les écritures d'amortissement :

Maryvonne ROSELLO expose à l'assemblée municipale que cette délibération modificative permettra d'alimenter l'opération 042 de 3 000€ et réduire l'opération 022 du même montant. C'est un transfert d'opération pour pouvoir finaliser le paiement des amortissements pour l'année 2020 car l'opération 042 ne disposait pas de crédits suffisants. Cette décision modificative permettra également d'alimenter l'opération 040 de 3 000€ et réduire l'opération 10222 du même montant. C'est un transfert d'opération pour pouvoir équilibrer les recettes des amortissements pour l'année 2020.

**Vote POUR à l'unanimité** pour régulariser les écritures d'amortissement.

## 14. Proposition délibération pour provisionner des créances douteuses :

Maryvonne ROSELLO expose à l'assemblée municipale que nous avons des créances douteuses liées à des impayés de loyers de l'appartement au-dessus de la cantine dans l'ancienne Ecole pour les l'exercices de 2016 à 2019 d'un montant de 27 342.08 €

Le Trésor Public nous a indiqué que le recouvrement s'avère difficile, il se peut que ce soit des non-valeurs probables. Il serait donc nécessaire de lisser les charges sur 3 années en passant des provisions pour créances douteuses.

**Vote POUR à l'unanimité** pour provisionner des créances douteuses.

## 15. Proposition délibération pour adhésion à la FEVIFO (Fédération des Villes Françaises Oléicoles) :

Monsieur le Maire explique que nous avons reçu une proposition pour adhérer à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles pour montrer notre attachement à l'agriculture et en particulier à l'Oléiculture de notre commune pour un montant de 50 €/an.

**Vote POUR à l'unanimité** pour adhérer à la FEVIFO (Fédération des Villes Françaises Oléicoles).

## 16. Proposition de motion de soutien aux Communes Forestières de France :

Monsieur le maire explique qu'une motion de soutien a été mise en place par le Conseil d'Administration de l'association des maires de Vaucluse qui vient d'adopter une motion de soutien aux Communes Forestières de France et sollicitent les communes à faire de même. Le gouvernement envisage d'augmenter les cotisations des différentes Communes Forestières de France pour le financement de l'Office National des Forêts, ce qu'elle conteste.

**Vote POUR à l'unanimité** pour motion de soutien aux Communes Forestières de France.

## 17. Questions diverses

### 13.1. Point sur la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le PADD (Plan D'aménagement et de développement durable)

Hugues SERVIERE indique qu'une réunion a eu lieu le 23 novembre 2021 avec les personnes publiques associées (Parc du Luberon, DDT, Préfecture, Durance Luberon, COTELUB, le Département...). Beaucoup d'échanges lors de cette réunion, le PADD a été présenté, l'état initial de l'environnement et ce programme sur notre village. Une réunion publique est programmée le 19 janvier 2021 à 19h00 en salle des Ferrages, pour présenter le PADD et le diagnostic environnemental de la commune.

### 13.2. Point sur les dossiers des travaux et circulation de voiries

Vincent MARTIN explique que les élus en charge des grands travaux d'aménagement des voies communales se sont réunis déjà plusieurs fois avec le cabinet TRAMOY, les premières tranches de travaux sont prévues pour l'été 2022. Une nouvelle réunion aura lieu le lundi 20 décembre. La présentation concrète du projet sur plans sera évoquée lors

de la présentation des vœux à la population le Samedi 15 Janvier 2022 à 19h00. Cinq dossiers sont en cours d'étude avec le cabinet TRAMOY : (1) l'aménagement et la réfection du chemin de Fontvieille, (2) l'aménagement du parking du Castelet, (3) l'amélioration et l'aménagement du chemin des Paroîtes, (4) la réfection d'une rue du centre ancien, le choix de cette rue sera discuté avec les villageois et (5) le changement des grilles-canaux de récupération d'eaux de pluie sur les chemins de Galance et de Saint Julien.

Maryvonne ROSELLO explique que le dossier de rénovation d'une partie de l'éclairage public de La Bastidonne sera effectué en janvier 2022. Cela fait maintenant un an que les dossiers de demande de ces travaux d'amélioration au Syndicat d'Electrification du Vaucluse ont été faits. Le Syndicat s'était engagé à effectuer ces rénovations en Octobre 2021. Malheureusement, les entreprises manquent de fournitures et ne pourront intervenir qu'en début d'année 2022.

Monsieur le Maire précise que suite à l'intervention de Jean François LOVISOLO, Conseiller Départemental du canton de Pertuis, l'Agence Routière de Pertuis a mis en place un comptage de voitures pour la circulation sur les chemins de Fontvieille et de Galance. Cette demande a été faite suite à l'ouverture de la déviation à Pertuis. Trois portions de route vont enregistrer les passages quotidiens des véhicules. Le premier aux Ribas (limite entre Pertuis et La Bastidonne), le second chemin de Fontvieille entre le croisement du chemin des Pinades et le pont de la Départementale et le troisième en haut du chemin de Galance.

Ces comptages nous permettrons d'avoir une vision réelle de la circulation sur ces chemins et de pouvoir intervenir concrètement pour améliorer la sécurité des riverains et des Bastidonnais en général.

Monsieur le Maire explique qu'une demande des riverains du chemin du Castelet portait sur la mise en place d'un sens unique interdisant la descente des véhicules vers le cimetière. Thomas NERVI s'est proposé de discuter avec les riverains pour savoir si cette proposition était toujours d'actualité.

Monsieur le Maire explique qu'au sujet de la bute de GINIES il est impossible d'intervenir ou d'entreprendre des travaux. Le tribunal administratif de Nîmes nous l'interdit. Pour rappel, la bute s'est écroulée suite aux inondations du 01/12/2019.

Monsieur le Maire explique qu'à la Rue du Luberon, le stationnement est dangereux. Un mur de clôture privé s'est effondré depuis plusieurs mois en face de l'intersection de la rue du Four. Une partie du mur de clôture et du bas-côté de la chaussée sont suspendus dans le vide. Nous avons immédiatement rencontré les propriétaires. Une expertise est en cours, demandée par les assurances. Là également, la municipalité n'a pas le droit d'engager des travaux aux abords direct de la clôture. Nous avons 2 solutions, la première : fermer immédiatement la rue du Luberon tout le long de la propriété privée jusqu'à ce qu'il réalise des travaux. Cela aurait bloqué totalement la circulation dans les deux sens sur une partie de la rue. Ou deuxième solution : comptant sur le civisme et la bienveillance des riverains, supprimer seulement le stationnement contre le mur en face pour permettre aux véhicules de continuer à emprunter la rue du Luberon. Nous sécurisons la partie affaiblie avec des barrières pour empêcher que le poids des véhicules n'entraîne de graves dangers. Les barrières et les plots ont été arrachés. Les voitures continuent à se garer illégalement malgré l'arrêté d'interdiction. Les gendarmes sont déjà intervenus. C'est malheureux d'en arriver à cette situation, mais ce n'est plus la municipalité qui est maître de la situation.

### 1.1. Point sur les candidatures pour le projet des nichoirs à oiseaux

Hugues SERVIERE indique que deux candidatures d'habitants du village ont été reçues en Mairie. Il s'occupe de convenir d'un rendez-vous avec ces personnes. Monsieur le Maire indique que nous avons également eu une demande de stage rémunéré à ce sujet mais qui n'a pas été retenue. Aucun budget n'a été prévu sur cette action.

### 1.2. Point sur les chiens errants dans le village

Maryvonne ROSELLO explique qu'il y a un grand nombre d'habitants qui se plaignent car cela pose des problèmes récurrents (déjections et sécurité). Plusieurs villes et villages ont pris des arrêtés pour interdire la divagation des chiens afin d'éviter ce genre de problèmes. Les enfants ne peuvent plus sortir seuls dans le village par peur de se faire attaquer par des chiens. Les propriétaires des chiens, s'il sont connus ou identifiables, vont être contactés. Si les problèmes persistent, le Conseil Municipal réfléchira à d'autres actions.

Le Conseil Municipal est clôturé à 22h04.